

Compte rendu CAPL de catégorie A du 03 janvier 2012

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons débiter cette CAPL sans aborder le contexte économique et social dégradé.

Les derniers chiffres du chômage sont encore la preuve concrète de l'inefficacité du gouvernement en matière d'emplois. Avec près de 3 millions de demandeurs d'emplois, le taux de chômage en France atteint son plus haut niveau depuis douze ans. Le Président de la République a tenté de se dédouaner lors des traditionnels vœux. Au nom de la crise, Nicolas SARKOZY essaie encore de berner son monde mais ne répond en rien aux attentes des salariés.

Le « sommet pour l'emploi » du 18 janvier risque encore une fois de se réduire à un énième plan de communication. Pour autant, la CGT a annoncé sa participation active, notamment en tant que force de propositions, avec entre autre la suppression des heures supplémentaires défiscalisées.

Le 1^{er} janvier apporte une nouvelle fois son lot d'augmentation de toute sorte, sauf en matière de salaire. La contre-réforme scélérate des retraites continue de nuire avec l'augmentation de la cotisation retraite des agents de la Fonction Publique. **Mais toujours rien sur les salaires, si ce n'est un nouveau jour amputé : le premier jour d'arrêt maladie ne sera plus payé.** Il est d'autant plus pertinent, cette année, de se souhaiter une bonne santé.

Au cours de cette CAPL, nous allons aborder les affectations et le mouvement de mutation des inspecteurs de la gestion publique au 1^{er} mars.

Même si certaines revendications en matière de mutation ont été prises en compte (délai de séjour entre deux mutations ramené à un an, un nombre illimité de vœux), **la CGT Finances Publiques continue de porter la prise en compte de l'ancienneté de la demande sous forme de bonification de l'ancienneté administrative.**

Encore une fois l'emploi est au cœur des revendications des personnels. **La place du personnel d'encadrement est plus complexe dans le contexte actuel.** Les doctrines d'emplois doivent être pleinement respectées et les qualifications reconnues. Mais cela ne peut se faire sans revoir la situation des personnels de catégorie B et C.

Toulouse, le 4 janvier 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane

31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

**Mouvement de mutation filière gestion
publique sur emploi non comptable des
inspecteurs au 1^{er} mars 2012**

Les règles concernant le mouvement local ont été respectées (ancienneté administrative, vacances des postes).

Dans le cadre des demandes internes, deux collègues permutent :

Hélène JEAN (adjoite à la Trésorerie de Colomiers) est mutée en tant qu'adjoite à la Trésorerie de Toulouse CHU ;

Eric CHASSAGNE (adjoite à la Trésorerie de Toulouse CHU) est muté en tant qu'adjoite à la Trésorerie de Colomiers. Dans ce cadre-là, la parité administrative a demandé un report d'installation au 1^{er} avril 2012 pour nécessité de service.

Les organisations syndicales ont répondu qu'elles étaient d'accord sous réserve d'une acceptation préalable des intéressés.

Deux arrivées extérieures :

Carole HILLAIRET (DRFIP de la Nièvre) est mutée en tant qu'adjoite à la Trésorerie du Volvestre ;

Bruno QUENESSON (Drancy Male – Seine St Denis) est muté en tant qu'adjoite au SIP Toulouse Ouest.

Nous avons noté le respect strict des règles d'affectation ; néanmoins, nous avons voté contre le mouvement afin de protester contre les suppressions d'emplois qui impactent les possibilités de mutation des inspecteurs.

Parité administrative, Union Snui Sud Trésor Solidaires et FO DGFIP ont voté pour.

Les points suivants ont été évoqués.

Un groupe de travail consacré aux modalités de fonctionnement des C.A.P. locales aura lieu le 26 janvier 2012. La circulaire du 31/12/2011 sur une période transitoire doit notamment être présentée ce jour-là.

Pour la filière fiscale, la direction a confirmé la scission de la mission structure GESCO en GESTION et CONTROLE pour les mutations prononcées au niveau national.

Les postes gestion concernent les S.I.E., les S.I.P. et les P.R.S.

Les postes contrôle concernent les B.D.V. et les pôles C.E.

La Direction a remis à chaque organisation un tableau qui décline cette modification au niveau du département.

Vos représentants CGT Finances Publiques

Nathalie GARCIA

Caroline VEGA

Expert : Jean-Jacques BERGOUGNOUX

